AR Prefecture

047-200068922-20240212-0092024-DE Reçu le 16/02/2024



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39

Date convocation:

06/02/2024

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage:

06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Galapian, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°009-2024 - Ressources Humaines Création d'un emploi permanent – Adjoint administratif catégorie C

Pôle Développement Economique

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture: 16/02/2024 Publication: 16/02/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X			Arrivée : 18h05 - Délibération 009-2024		
	LARRIEU Catherine	Х					
	LE MOINE Éric					Х	
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					Х	
	MELON Christophe	Х					
	BEUTON Michèle	Х					
	JACOB Joël	X					\vdash
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	Х			Arrivée : 18h25-Délibération 011-2024		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
	CAUSERO J-Pierre	Х					
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
	MASSET Michel					X	
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			Х	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		Т
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	Х					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	Х					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X	Г				T
MONHEURT	ARMAND José	X					

AR Prefecture

047-200068922-20240212-0092024-DE

Reçu le 16/02/2024

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	Х				
	GENTILLET J-Pierre	Х				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale			X	Pouvoir à LARROY Jacques	
a <u>x</u> -	BOUSQUIER Philippe	X			And the state of t	
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	Х				
RAZIMET	TEULLET Daniel	Х				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	Х				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	Х				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	Х				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	Х				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	Х				
Soit, pour cette séance :		4	1	2		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°009-2024 – Ressources Humaines Création d'un emploi permanent – Adjoint administratif catégorie C Pôle Développement Economique

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16/02/2024 Publication : 16/02/2024

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 11/12/2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35h par semaine) pour le Pôle Développement économique, pour assurer les fonctions de développeur économique :

- Gestion logistique des zones d'activités existantes ou à venir,
- Information et accompagnement technique des porteurs de projets et des acteurs économiques,
- Gestion et promotion de l'offre de services de la collectivité en matière de développement économique,
- Développement et animation des partenariats et des réseaux professionnels,
- Coordinateur des politiques de l'emploi,

AR Prefecture

047-200068922-20240212-0092024-DE

Reçu le 16/02/2024

Le recrutement <u>aura lieu à la date d</u>e prise d'effet de la présente délibération. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le Président propose à l'assemblée, de :

Créer un emploi de développeur économique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'Adjoint administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 et complété par l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme d'expérience professionnelle dans le secteur du développement économique.

Le contrat sur la base de L.332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L.332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans, conformément à l'article L332-9. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. Adopte la proposition du Président,
- 2. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget de la Communauté de Communes, chapitre 012.

Ces décisions prendront effet à compter de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, José Armane

La secrétaire de séance, Nathalie Buger